



Le Thillay

Centre ados

AUTORISATION PARENTALE

SÉJOUR D'ÉTÉ 230€
Proposé par le Centre Ados

JE SOUSSIGNÉ (E) : MME/M. :

DOMICILIÉ (E) :

AUTORISE MON ENFANT :

A PARTICIPER AU SÉJOUR D'ÉTÉ QUI AURA LIEU DU 25 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 2026, POUR UN MONTANT DE 230 €.

MON ENFANT A PARTICIPÉ AU SÉJOUR DE SKI 2025 : ☐ OUI ☐ NON

MON ENFANT A PARTICIPÉ AU SÉJOUR D'ÉTÉ 2025 : ☐ OUI ☐ NON

MON ENFANT A PARTICIPÉ AU SÉJOUR DE SKI 2026 : ☐ OUI ☐ NON

J'ACCEPTE LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AU SÉJOUR D'ÉTÉ 2026 :

 L'autorisation parentale, dûment complétée, doit être déposée dans la boîte aux lettres du Centre Ados, ou envoyée par e-mail à ssamassa@mairie-le-thillay.fr, entre le 10 et le 18 juillet 2026 inclus.

 Le séjour est limité à 14 places,

 La liste des participants est remplie au fur et à mesure de la réception des autorisations parentales.

 Si mon enfant a participé à un séjour en 2025 ou 2026, il sera placé sur liste d'attente. La priorité est donnée aux adolescents n'ayant participé à aucun séjour sur cette période.

 Dans le cas où des places resteraient vacantes, un tirage au sort sera effectué parmi les adolescents inscrits sur la liste d'attente, le 20 juillet 2026.

 Dans le cas où un adolescent déciderait de ne pas participer au séjour, sa place serait de suite remise au tirage au sort.

LE THILLAY, LE :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL